

# BULLETIN DE L'INSTITUT ÉGYPTIEN

---

CINQUIÈME SÉRIE — TOME II

(PREMIER FASCICULE)

---

ANNÉE 1908



LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

---

DÉCEMBRE 1908

L'Institut n'assume aucune responsabilité des opinions émises par les auteurs

UN  
GOUVERNEUR OMAIYADE D'ÉGYPTE.

---

QORRA IBN ŠARĪK  
D'APRÈS LES PAPYRUS ARABES

PAR M. H. LAMMENS.

---

COMMENT LES ARABES GOUVERNAIENT LES PROVINCES CONQUISES.

Sous le règne d'Abdalmalik <sup>(1)</sup>, parmi les titulaires des grands gouvernements, tous ne furent pas des modèles de douceur : la carrière de Ḥaġġāġ nous en fournit au moins une preuve. Son frère Moḥammad, chargé d'administrer le Yémen, aurait marché sur ses traces et encore Hišām ibn Isma'īl, émire de la Mecque. La tradition l'affirme du moins et elle profite de cette occasion pour exhaler ses rancunes contre ces suppôts d'enfer. Le califat de Walīd I<sup>er</sup> <sup>(2)</sup> allait lui fournir l'occasion de plaintes encore plus amères. L'énergique Ḥaġġāġ avait fait école, surtout depuis l'éclatant succès de sa politique, à laquelle — impossible de le nier — on était redevable du salut de la dynastie. Dans la haute administration tous les grands fonctionnaires paraissent avoir voulu copier le vice-roi de l'Iraq. S'ils n'arrivent pas à produire l'illusion de sa ferme intelligence, de son énergie indomptée, tous voulaient du moins imiter sa sévérité. Aussi comprend-on l'exclamation de terreur mise sur les lèvres de 'Omar ibn 'Abdal'aziz : « Ḥaġġāġ dans l'Iraq, Walīd en Syrie, Qorra ibn Šarīk en Égypte, 'Otmān à Médine et Ḥālid à la Mecque; juste ciel, sauve-nous; la terre est remplie d'iniquités! » <sup>(3)</sup>. Rien n'oblige d'adopter ce jugement du pieux mais chagrin 'Omar. Il est permis de le croire inspiré par des

<sup>(1)</sup> 683-705 de J.-C. — <sup>(2)</sup> Mort en 714 de J.-C. — <sup>(3)</sup> Abou'l Mahāsīn, I, 243.

préventions<sup>(1)</sup> contre ceux qui l'avaient remplacé ou qui amenèrent sa destitution du gouvernement du Hîgâz. Aussi croyons-nous plus équitable de faire honneur au calife Walîd d'avoir su découvrir des hommes supérieurs pour leur confier les postes importants de son empire. Cela témoigne chez lui de plus de largeur d'esprit qu'on ne se montre parfois disposé à lui en accorder. Le souverain, qui comprit de pareils fonctionnaires et leur maintint jusqu'à la fin sa confiance, devait posséder l'étoffe d'un chef d'Empire. On appréciera comme on voudra la valeur personnelle d'un Louis XIV. Mais en utilisant les remarquables talents de ses ministres et de ses capitaines, il travailla, comme pas un de ses prédécesseurs, à la grandeur de la France. Ce n'est pas un mince mérite chez un homme d'État de savoir tirer parti de ses contemporains!

Parmi ces dignitaires, Qorra ibn Šarîk ne forme pas une des personnalités les moins originales. Son nom a été déjà fréquemment prononcé; au demeurant il est presque un inconnu pour nous; tellement nous sommes peu renseignés sur ses antécédents.

Il appartenait à la tribu de 'Abs, celle d'où était sortie la mère de Walîd. Cette communauté d'origine<sup>(2)</sup> n'a certainement pas nui à son avancement.

Sa nomination comme gouverneur d'Égypte le fait apparaître brusquement sur la scène de l'histoire. Sans préparation aucune, à nos yeux du moins, il y fait grande figure et s'y révèle comme une individualité peu banale. Nous savons seulement que sa famille habitait le gônd de Qinnisrîn<sup>(3)</sup>. Sans doute les Qaisites y avaient réintégré leurs anciens cantonnements, après la pacification de la Mésopotamie et la mort de Moš'ab ibn Zobair.

Qorra était donc un Arabe de Syrie, ou un Syrien tout court; qualification fort recherchée sous les Omayyades<sup>(4)</sup>, où pour réussir, l'estampille syrienne était de rigueur. Dans l'empire arabe tout se faisait alors par les

<sup>(1)</sup> Pour sa haine contre Qorra voir *Sira* de 'Omar II, 101, recto; 112 (manuscrit de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth).

<sup>(2)</sup> Elle le rendait le *hâl* de Walîd. Voir nos *Études sur le règne du calife omayyade Mo'awia I<sup>er</sup>*, p. 299-305.

<sup>(3)</sup> Abou'l Mahâsin, I, 241.

<sup>(4)</sup> Voir nos *Études*, p. 57. De là peut-être dans ses papyrus l'emploi de *نَبَطِيّ* dans le sens d'indigène, au lieu de *قَبَطِيّ*, auquel on s'attendrait. Qorra transporte en Égypte les locutions syriennes.

Syriens : ils reculaient les frontières, comprimaient les révoltes et gouvernaient les provinces.

Qorra aurait commencé par être attaché à la personne de Walid, en qualité de *kâtib* <sup>(1)</sup>. Son père Martad fut vers la même époque nommé émir de Qinnisrîn <sup>(2)</sup>.

Qorra lui-même paraît avoir quelque temps occupé ce dernier poste <sup>(3)</sup>. Induction assez vraisemblable; les Omayyades n'ayant pas coutume de confier les grands gouvernements à des fonctionnaires inexpérimentés et sans éducation politique.

Le jugement précité de 'Omar, le parallèle avec Ḥaġġāġ nous permettent de deviner comment l'ancienne tradition historique a envisagé Qorra. Impie, débauché, buveur de vin : ainsi le dépeint Aboû'l Maḥâsin <sup>(4)</sup> résumant pour nous l'impression de l'Islam orthodoxe d'Égypte <sup>(5)</sup>. Nous devrions nous contenter, comme pour Ḥaġġāġ, d'en suspecter l'exactitude et de relever l'exagération des accusations portées contre lui et les contradictions dont elles témoignent. Pour la carrière de Ḥaġġāġ, la ressource nous restait de contrôler ce verdict au moyen de nombreux renseignements, réunis par les chroniqueurs de l'Iraq sur leur ancien vice-roi. Dans le cas présent ce contrôle nous fait défaut.

Encore plus que la Syrie, l'Égypte se trouve placée en dehors de l'horizon des annalistes du *Mašriq*.

Dans l'Empire omayyade trois provinces comptent : la Syrie gouverne; l'Iraq fait de l'opposition; le Ḥiġâz se recueille et réunit les éléments du *Corpus* des ḥadîṭ; collection énorme et touffue, n'ayant, comme étendue, d'analogue dans aucune autre littérature. Malheureusement les matériaux de l'immense labyrinthe rappellent trop ceux de certains palais du Caire : plaqués, stuqués, truqués et laissant sous la pioche des démolisseurs moins de résidus solides que la cabane en pierres d'un paysan libanais.

<sup>(1)</sup> 'Ainî, XI, 136; Ms. B. kh. *Fragmenta*, 14, 9, où l'on accorde la même qualification à Qabîṣa ibn Do'aib, mort sous le règne précédent, et originaire du Ḥiġâz.

<sup>(2)</sup> Je l'infère de Michel le Syrien, II, 478; mais je n'en ai trouvé mention dans aucun auteur arabe. Nos listes des gouverneurs de *ġond* sont assez fragmentaires.

<sup>(3)</sup> Cf. Michel le Syrien, II, 474.

<sup>(4)</sup> *Noġoûm*, I, 242.

<sup>(5)</sup> Jugement accepté par les orientalistes. Cf. KARABACEK, *Führer*, n° 83.

L'Égypte des Omayyades ne possède qu'une importance économique : elle produit des céréales, fabrique le papyrus et rend des impôts. Seules ces considérations réalistes attirent sur elle l'attention des politiques d'alors; et les grands chroniqueurs, Ṭabarî et ses confrères, imitent les hommes d'État. A peine s'ils daignent mentionner notre Qorra. Heureusement nous possédons maintenant mieux que ces sources, troublées trop souvent par les préjugés des annalistes. La découverte de nombreux et intéressants papyrus arabes nous permet d'envisager sous un jour tout nouveau Qorra et son gouvernement en Égypte.

En 1901, les habitants du gros bourg de Kom Ešqau, كوم اشقاو, entre Aboûtig et Tahtâ, étaient occupés à creuser un puits : ils tombèrent sur un dépôt de papyrus, et sur le nombre nos papyrus arabes, actuellement dispersés aux quatre coins de l'univers : au Caire, à Londres, à Berlin, à Heidelberg, à Strasbourg, sans parler des collections particulières.

Parmi les contributions, nombreuses déjà, du professeur G. Becker à l'histoire des Omayyades, une des plus importantes est assurément la publication des papyrus arabes d'Heidelberg<sup>(1)</sup> : un véritable événement dans la papyrologie arabe, où jusqu'ici nous possédions des résumés, des analyses<sup>(2)</sup>, mais peu de pièces intégrales. Plusieurs papyrus arabes et des plus importants avaient été publiés dans l'*Arabic Paleography* du D<sup>r</sup> B. Moritz, le savant directeur de notre Bibliothèque Khédiviale. Il me sera permis de regretter ici que le Gouvernement égyptien n'ait pas jugé à propos de continuer cette publication, intéressant au premier chef l'histoire de l'Égypte arabe, si négligée, nous venons de le voir, pendant le premier siècle de l'hégire par les historiographes officiels. L'Institut égyptien s'honorerait en usant de son crédit pour faire revenir sur cette décision et promouvoir l'acquisition de nouveaux papyrus. Leur place est tout indiquée à la Bibliothèque Khédiviale; nulle part ils ne trouveront un gardien plus intelligent que l'érudit placé à la tête de cet important établissement.

Le beau travail de M. Becker nous donne une soixantaine de papyrus<sup>(3)</sup>

<sup>(1)</sup> *Papyri Schott-Reinhardt*; Heidelberg, 1906.

<sup>(2)</sup> Cf. BECKER, *Papyri*, p. 4-5, 114; la liste des principales publications papyrologiques arabes.

<sup>(3)</sup> En y comprenant les papyrus publiés dans *Zeit. für Assyriologie* par le même savant.

de conservation et de longueur d'ailleurs inégales, mais émanant directement de Qorra. La personnalité de cet homme d'État n'est pas seule à profiter de cette publication érudite; elle tourne à la justification du règne de Walîd et du régime omaiyade. On y trouvera ample matière pour réformer le jugement sommaire, porté sur l'école d'hommes d'État, auxquels le nom de *Ḥaġġâġ* peut servir d'enseigne. Cette dernière considération nous engage surtout à nous y arrêter.

La plus ancienne tradition écrite, relative au premier centenaire de l'Islam, se trouve séparée, par un siècle au moins, des événements, qu'elle s'est chargée de raconter. Un siècle! *Grande mortalis ævi spatium*, surtout quand il s'agit d'hommes ayant exercé une influence considérable sur leurs contemporains. Dans ce long intervalle trop d'influences ont pu intervenir et faire fléchir la rectitude du jugement à porter, déterminer enfin ce courant hostile que nous avons pris l'habitude de caractériser d'un mot : *la tendance*. L'étude des *Papyri Schott-Rheinhardt* confirme cette présomption : elle montre combien la tradition a défiguré les traits du Qorra historique. De quel poids ne doivent donc pas peser, dans la balance de la critique, des documents, émanant des acteurs eux-mêmes; nous livrant leur correspondance administrative, leurs décisions prises au jour le jour, leur manière d'envisager la responsabilité gouvernementale. Si la découverte des papyrus arabes d'Égypte nous rend l'inappréciable service de pouvoir contrôler le jugement passionné de la postérité, elle nous fait amèrement regretter de n'avoir pas eu à notre disposition un pareil moyen de contrôle pour les règnes précédents; — et ce n'est pas le seul service, rendu par cette précieuse publication.

Mieux que les innombrables *riwâÿât*, accumulées par les vieux annalistes, mieux que les volumineux *Ṭabaqât* — encore une littérature prolix, à laquelle nous ne connaissons rien de pareil — les papyrus de Qorra nous permettent de jeter un coup d'œil sur le mécanisme de l'administration arabe dans les provinces. Fréquemment nous avons émis, pour les pays conquis au 1<sup>er</sup> siècle de l'Islam, l'hypothèse non d'une annexion complète, mais plutôt d'un régime de protectorat. Le protectorat, nous pensions l'avoir constaté en Mésopotamie, en Arménie et surtout en Égypte, pendant la vice-royauté d'Abdal'azîz, le frère du calife 'Abdal'malik. En Égypte — à l'encontre de la Syrie — un seul *miṣr*, véritable camp retranché, centre

de l'occupation. En Syrie au lieu du protectorat, nous trouvons des provinces administrées par des gouverneurs arabes. Cette différence de traitement atteste l'importance du pays et les difficultés de l'occupation <sup>(1)</sup>.

Pour l'Égypte, notre conjecture se trouve maintenant changée en certitude. Comme le Romain au début du principat <sup>(2)</sup>, l'Arabe règne sur la partie orientale de l'ancien monde, mais ne l'administre point; moins par calcul politique — c'était le cas chez l'oligarchie romaine — que par nécessité : le nomade ne se sent pas encore l'aptitude nécessaire, la maturité voulue pour assumer cette redoutable responsabilité. Numériquement noyé dans la masse des *Dimmis*, différents de lui par la religion, obligé de s'avouer la supériorité de leur civilisation, l'Arabe réduit donc au minimum le nombre des fonctionnaires de sa race; dans les provinces il se contente d'assurer la police. Pour les services publics il s'épargne la peine d'en organiser le fonctionnement régulier, en laissant une large autonomie aux cités <sup>(3)</sup>, aux communautés préexistantes.

On prononcera le mot de tolérance! pourquoi pas? Mais surtout marque d'intelligence, conscience exacte de la situation! En un mot la politique d'affaires, préférée à celle du sentiment! Le maintien de la sécurité, la rentrée régulière des impôts, voilà les principaux soucis des conquérants. A leurs yeux les pays annexés constituaient de grandes fermes et ils ne permettaient pas à des susceptibilités d'amour-propre national d'en troubler l'exploitation régulière. Les contributions étaient levées dans les provinces à protectorat par les anciens préfets de district, non musulmans, peut-être par des syndicats de banquiers, dans lesquels le préfet local se trouvait intéressé. La fiscalité turque moderne a conservé des traces de cette curieuse organisation. Ce n'est pas l'idéal sans doute; mais on n'en concevait pas d'autre alors.

Pendant sa longue administration, le frère d'Abdalmalik, l'omaiyade 'Abdal'aziz (+ 704) avait déployé un réel talent de gouvernement.

<sup>(1)</sup> ذمّة = protection; les Arabes possèdent donc le mot et par conséquent le concept du protectorat.

<sup>(2)</sup> FR. CUMONT, *Religions orientales dans le paganisme romain*, p. 4.

<sup>(3)</sup> Dans les papyrus, les chefs des villages sont qualifiés de مَرُوت = μείζοντες, forme barbare de μείζων; exactement notre terme *maire* (*major*).

Son neveu et successeur 'Abdallah, par son laisser-aller, par son avidité aurait pris le contre-pied de son oncle. La tradition, il faut bien en convenir, s'est trop acharnée contre lui : elle a négligé de mettre en ligne de compte les épreuves, qui signalèrent son administration : plusieurs années de crues insuffisantes<sup>(1)</sup> et de cherté. Cette série noire détermina en Égypte une véritable panique<sup>(2)</sup>. Sous l'impression de ces désastres accumulés, les historiens arabes de l'Égypte ont tracé d'Abdallah un portrait où les ombres dominent; ils ont voulu rejeter sur lui la responsabilité de la crise économique, de phénomènes physiques, contre lesquels le génie lui-même se trouve désarmé. Sans être grand homme, ni administrateur éminent, 'Abdallah ne fut pourtant pas un incapable. Sa notice dans Ibn 'Asâkir (IX<sup>e</sup> vol.) produit une impression bien différente. Pendant sa carrière relativement courte il se montra prince actif, général habile et heureux. Il commanda avec succès plusieurs expéditions en Romanie. Il reconstruisit et fortifia la ville de Mopsueste, place frontière sans cesse disputée entre les belligérants. Par malheur pour sa mémoire, il succéda à 'Abdal'aziz; son passage en Égypte coïncida avec des années de crise, comme la vallée du Nil en traverse périodiquement. Pour ce pays ce n'a pas toujours été un avantage d'être une créature du grand fleuve et de dépendre de ses caprices. Après les vaches grasses, les vaches maigres; c'est fatal!

Au sortir d'une période troublée, comme le fut le gouvernement d'Abdallah, un administrateur capable et énergique pouvait seul avec la confiance disparue ramener la prospérité. Walid jeta les yeux sur Qorra ibn Šarîk. L'investissant des pouvoirs les plus étendus, il le préposa à la prière et à l'impôt, *على الصلاة والخراج*<sup>(3)</sup>, en d'autres termes il lui confia l'administration civile et financière. Qorra arriva en Égypte l'an 90/708; il resta en fonction jusqu'à sa mort, survenue en 96/714. On voit combien il posséda la confiance du souverain; et il sut la mériter. Nous connaissons déjà pour quels motifs il a attiré l'attention de la tradition. Dans l'actif et intelligent fonctionnaire, celle-ci a seulement voulu voir un émule de Ḥaġġâġ. Ce rapprochement — en réalité un titre de gloire — équivaut pour elle à une sentence de mort morale. La correspondance administrative, conservée

(1) Abou'l Mahâsin, I, 235-245.

(2) Cf. BECKER, *Papyri Schott-Reinhardt*, I, p. 15-16.

(3) Abou'l Mahâsin, I, 241.

par les papyrus, va nous permettre de contrôler l'exactitude de ce parallèle, tout à l'honneur de Qorra ibn Šarîk.

En étudiant le règne d'Abdalmalik nous avons mentionné les idiomes, employés alors dans la rédaction des correspondances financières. En Égypte c'étaient le grec, puis le copte et l'arabe.

De ce qu'un pagarque, en correspondant avec ses administrés, use de la langue grecque M. Karabacek conclut à « l'existence en Égypte, pendant la dixième décennie après la conquête arabe, de groupes linguistiques exclusivement grecs<sup>(1)</sup> ». Une conclusion outrée, à notre avis ! Le fait prouve seulement que le grec avait été jusque-là la langue de l'administration financière dans la vallée du Nil. Ici encore le régime du protectorat se garda d'intervenir intempestivement.

A propos de la politique agraire des Omayyades et des débuts du droit foncier arabe nous nous exprimons ainsi au sujet des décisions, prises par les premiers califes : « La sagesse de ces législateurs improvisés éclate surtout dans la simplicité de la solution, préférée par eux. Sans préjugés parce que sans passé et sans tradition, incapables d'ailleurs de créer, ils se contentèrent d'adopter les prescriptions du droit existant, chargé de régler chez les peuples vaincus la propriété foncière. En Syrie, en Égypte c'était le droit romain<sup>(2)</sup>. »

Les papyrus arabes sont venus confirmer notre manière de voir. « Les conquérants arabes, en politiques habiles, se sont montrés fort conservateurs en matière administrative<sup>(3)</sup>. »

Ces documents fournissent en même temps la preuve matérielle d'une bureaucratie extrêmement paperassière<sup>(4)</sup> ; encore une tradition — est-il besoin de le dire ? — héritée des régimes antérieurs<sup>(5)</sup>. Incessamment le *barîd* emportait de Fostât dans les provinces (*koûtra*) des missives pour hâter la rentrée de l'impôt — on voit combien Mahomet<sup>(6)</sup> avait fait

(1) *Papyrus Erzherzog Rainer; Führer durch die Ausstellung*, p. 148, n° 586.

(2) *Comp. nos Études*, p. 118.

(3) VAN BERGHEM, *Journ. asiat.*, 1907<sup>1</sup>, p. 159.

(4) Cf. BECKER, *Papyri*, p. 37.

(5) Voir le travail de N. Hohlwein, *Musée belge*, cité plus bas.

(6) On le voit de préférence insister sur le paiement de la *zakât* dans ses instructions aux *wofôd* des nomades.

école — régler la quote-part des communes <sup>(1)</sup>. A côté de ces missives d'un contenu exclusivement fiscal, d'autres commandent des enquêtes, ou réclament des rapports sur des faits délictueux, signalés au gouvernement central dans les territoires respectifs. Certains papyrus de Qorra projettent une lumière spéciale sur la situation des populations agricoles. Ce sont ceux où le vice-roi réclame le renvoi à leur district originaire des *gâlia*, *Φύγades*, ou colons, fugitifs <sup>(2)</sup> pour échapper aux vexations ou aux *liturgies* <sup>(3)</sup>. Déjà du temps des Byzantins, le fisc avait constaté l'abandon des campagnes par les cultivateurs. « Pour arrêter à tout prix cette dépopulation redoutable, qui enlevait au fisc la matière contribuable même, pour fixer au sol ces propriétaires ruraux qui constituaient la force financière de l'empire, le législateur (byzantin) imagine... par la responsabilité collective de groupes cadastraux d'assurer le recouvrement intégral de l'impôt <sup>(4)</sup>. » La conquête arabe avait trouvé cette organisation établie en Égypte, et les préfets indigènes, chargés de la rentrée des taxes dans leurs districts, fractionnés en groupes cadastraux. Responsabilité impossible à assumer, si l'on n'assurait aux préfets la présence de *liturgiques* et d'une main-d'œuvre, c'est-à-dire des colons, chargés de mettre les terres en valeur. Aux serfs, ainsi rivés au sol, il était interdit de changer de district; de là la nécessité de ramener fréquemment les fugitifs, et nous voyons Qorra s'y appliquer avec ardeur. L'original de cette correspondance, un des plus curieux papyrus arabes, se trouve à la Bibliothèque

<sup>(1)</sup> Beaucoup de papyrus arabes sont de simples formulaires, différant par le nom des villages. Voir les papyrus de Strasbourg, dans BECKER, *Papyri*, 105-113.

<sup>(2)</sup> BECKER, *Papyri*, XII; *Zeit. f. Assyriol.*, XX, 96. Comp. N. HOHLWEIN, *L'administration des villages égyptiens à l'époque gréco-romaine*, dans *Musée belge*, 1906, p. 166.

<sup>(3)</sup> Cf. A. RAMBAUD, *L'empire grec au I<sup>er</sup> siècle*, p. 282, etc.; N. HOHLWEIN, *Liturgies dans l'Égypte romaine*; *Musée belge*, 1908, p. 89-110.

<sup>(4)</sup> CH. DIEHL, *Justinien*, p. 296. Le pouvoir arabe a dû s'inspirer de cette disposition. Ainsi à la conversion d'un tributaire la communauté doit continuer à acquitter l'impôt global, en suppléant la quote-part du transfuge.

فمن اسم منهم رُفِعَ عن راسِهِ الخراج وصار ما كان في يحدِهِ من الارض ودارةً بين

اصحابه من اهل قريته يودون ما كان يودى من خراجها

Ibn 'Asâkir, cité par Von Kremer, *Kulturgeschichtliche Streifzüge*, p. 60.

Khédiviale et a été publié dans l'*Arabic Paleography* (pl. 100) par le D<sup>r</sup> Moritz. D'autrefois les dépêches annonçaient la création d'impôts extraordinaires, de *liturgies* décrétées à l'occasion d'un *gazou*, d'un *κούρσος*, comme s'expriment les bilingues <sup>(1)</sup>. Il est intéressant de voir avec quelle minutie on détaille la quantité de fer, de clous à préparer pour des navires en construction <sup>(2)</sup>, tout est réglé d'avance : le salaire des équipages ou les indemnités pécuniaires à leur accorder. Citons cette précieuse correspondance bilingue; la version grecque se trouve jointe au texte arabe. Ce dernier est même moins explicite que le premier, en voici la traduction :

« Au nom de Dieu clément, miséricordieux ! De Qorra ibn Šarīk aux habitants de Πέντε Πεδιάδες, district d'Al-qais. Vous recevrez du préposé de votre district 50 raṭl de fer non travaillé, du fer appartenant au gouvernement. Fabriquez-en 33 raṭl et demi de clous. Vous remettrez le tout à 'Abdala'la ibn Abi Ḥakim pour la construction de mahonnes <sup>(3)</sup> et de galères de l'an 90 en vue de l'expédition de l'an 91. Si vous donnez un salaire, payez un dīnār et un tiers. A été écrit par Martād au mois de Šawwāl, de l'an 90 <sup>(4)</sup>. »

Il s'agissait de la préparation d'une escadre, destinée à prendre la mer l'année suivante. Le gouvernement répartissait, sur chaque localité de la circonscription administrative, la quote-part dans la main-d'œuvre ou dans la coopération à cette liturgie <sup>(5)</sup>. Ceci vraisemblablement sans préjudice de l'impôt ordinaire à acquitter. Ce document nous montre le gouvernement arabe possédant des arsenaux et de grandes provisions de fer. Nous y voyons paraître pour la première fois, je crois, le terme الصنعة dont nous avons tiré notre mot *arsenal* <sup>(6)</sup>. Certaines correspondances enjoignent

<sup>(1)</sup> BECKER, *Zeit. f. Assyr.*, XX, 88-90. La langue militaire était demeurée latine chez les Byzantins.

<sup>(2)</sup> Cf. RAMBAUD, *op. cit.*, p. 201.

<sup>(3)</sup> Mot indéchiffrable. Il s'agit d'une variété de navire, nous lisons : موعين, pluriel de ماعون.

<sup>(4)</sup> Pour le commentaire, cf. BECKER, *Zeit. f. Assyr.*, XX, 89-90. Comp. *ibid.*, p. 84-85.

<sup>(5)</sup> Cf. HOHLWEIN, *Liturgies*, loc. cit.

<sup>(6)</sup> Cf. LAMMENS, *Les mots français dérivés de l'arabe*, p. 27.

aux préfets de district, nomarques ou *διοικηταί*, d'avoir à redresser des torts, de rendre justice à des contribuables, venus à Fostât interjeter appel contre les décisions des autorités provinciales. Tout en évitant de gêner celles-ci dans leur administration intérieure, le gouvernement du protectorat tenait à exercer un contrôle de tous les instants sur les préfets chrétiens; comme si on craignait de leur avoir laissé trop d'indépendance! En réalité on leur avait surtout imposé des responsabilités; car ils étaient les garants de la solvabilité fiscale de leurs subordonnés. Bref, l'administration centrale paraît veiller à tout; elle ne redoute pas de s'immiscer à l'occasion dans les détails, d'imposer la révision de procès<sup>(1)</sup>, ne dépassant pas la valeur de quelques dinârs. On remarquera le but de cette politique, adroite autant qu'économique, contrôlant les tributaires les uns par les autres, s'effaçant derrière les autorités locales, veillant à la rentrée des deniers publics, tout en se donnant l'air de songer uniquement à la protection des faibles. Ainsi nous voyons fonctionner nos protectorats modernes. Sans la langue et la date des pièces, analysées par nous, on aurait l'illusion d'un dossier extrait des archives administratives de certaines de nos colonies, de l'Inde anglaise par exemple.

Beaucoup d'autres documents papyrologiques, relatifs au gouvernement de Qorra, reposent encore dans nos bibliothèques d'Europe. La Khédiviale en conserve une série d'inédites et sur le nombre plusieurs pièces considérables<sup>(2)</sup>. Mais grâce au zèle scientifique de M. Becker, nous possédons « enfin une image du fonctionnement de la machine de l'État islamique ». (BECKER.) Esquisse encore bien imparfaite! Mais telle quelle, dépouillée des subtilités et surtout des étroites spéculations au moyen desquelles les juristes postérieurs ont déformé l'image primitive, combien elle nous paraît vivante et digne de confiance! On voudrait pouvoir en dire autant des minuties et des développements édifiants, où s'égaré souvent la tradition écrite. La sincérité de cette dernière nous devient suspecte, tellement elle a l'air de poser devant la postérité, quand elle ne compose pas un plaidoyer *pro domo* ou l'apologie d'un régime. Les papyrus de Qorra, écrits sous l'impression du moment, comme dans le feu de l'action, sont à

<sup>(1)</sup> Cf. BECKER, *loc. cit.*, p. 85-97.

<sup>(2)</sup> Le docteur Moritz s'est décidé à les publier prochainement.

l'abri de ce soupçon : véritables instantanés, ils nous montrent les acteurs sous une lumière réelle, avant qu'ils aient pu songer à composer leurs gestes. Nous surprenons le secret de leur pensée, les mobiles de leurs actions.

Après être entré en contact avec cette curieuse collection, composée sans souci du verdict de l'histoire, ni d'une publicité, à laquelle ces pièces ne furent pas destinées, nous avons la satisfaction d'y retrouver la confirmation de nos appréciations précédentes sur le régime des Omayyades, du bien-fondé de nos doutes sur leur tyrannie et leur prétendue impiété<sup>(1)</sup>. Cette tyrannie ne fut ni plus ni moins paternelle que celle, recommandée par Aboû Yoûsof aux souverains de Bagdad, aux califes des *Mille et une Nuits*. Dans les deux cas, on retrouve non seulement le même ton, le même esprit, mais jusqu'aux expressions archaïsantes, affectées plus tard par les juristes 'abbâsides. Toute cette *Weltanschauung*, détonant sous la plume de ces derniers, nous savons maintenant où ils sont allés la recueillir; vraisemblablement dans les dossiers du régime omayyade, où ils retrouvent leur vie, leur naturel. Le style administratif des scribes de Qorra fait partie, on le sent, d'une langue réelle et d'un cercle d'idées, servant à régler la vie pratique. N'était-ce la date, on serait tenté de les attribuer à quelque onctueux théologien de Médine, à un juriste de l'Iraq, contemporains de la « dynastie bénie ». Cette confirmation inattendue acquiert une véritable signification. Il faut en dire autant d'une autre conclusion, celle-ci intéressant directement la critique historique.

La grande préoccupation de l'orientaliste, étudiant le premier siècle de l'hégire, en face d'une *hoṭba*, d'une missive officielle, relatés *in extenso* dans la solennelle chronique d'un Ṭabarî par exemple, c'est d'établir le degré d'authenticité de ces pièces, d'y démêler les parties, reflétant les idées du temps, auquel on les réfère, et celles remaniées postérieurement. Travail toujours ingrat, où l'on peut se laisser égarer par des critères trop subjectifs! Discussion indispensable pourtant, si nous prétendons réformer les jugements surannés d'orientalistes, d'ailleurs méritants, comme Dozy ou Von Kremer. Le dossier administratif, laissé par Qorra, vient favorablement rassurer notre scepticisme, mis en éveil par les fraudes littéraires,

<sup>(1)</sup> Comp. Van Berchem dans *Journ. asiat.*, 1907<sup>1</sup>, p. 159.

les réputations imméritées, encombrant l'histoire de l'Islam primitif. « Dans les innombrables lettres conservées par la tradition écrite, le style et le coloris (du temps) ont été bien rendus; ils peuvent donc appartenir au premier siècle et non à une époque plus tardive, imprégnée de piétisme<sup>(1)</sup>. » Dans les deux catégories de documents, les papyrus omaiyades et les pièces conservées par les chroniqueurs, nous pouvons maintenant nous expliquer la similitude de style, l'emploi de la même langue, l'arabe classique<sup>(2)</sup> avec les mêmes archaïsmes, la même concision et aussi les répétitions usuelles, particularités auxquelles les documents, accueillis par Tabari, par Ibn Sa'd et consorts nous ont accoutumés. L'importance de cette dernière conclusion n'échappera à personne. Elle montre combien les *Papyri Schott-Reinhardt* dépassent les limites de l'histoire de l'Égypte arabe.

Que d'autres conclusions suggère l'étude de la précieuse collection pour « la connaissance de l'ancien Islam, la marche régulière du développement de la civilisation, en particulier du passage de l'ancienne culture à celle de l'Islam ! »<sup>(3)</sup>.

Si certaines pièces du dossier révèlent chez Qorra le souci de veiller sur les intérêts des tributaires, mettent sous sa plume jusqu'aux recommandations du calife 'Omar mourant, en faveur des *Dimmîs*, d'autres nous le montrent comme un justicier sévère. Ziâd n'aurait pas désavoué la missive, adressée à un nomarque chrétien pour réclamer l'envoi d'un de ses administrés, coupable d'un délit d'ailleurs inconnu. « Si tu ne peux mettre la main sur lui, envoie-moi son fils; s'il n'a pas de fils envoie sa femme. A défaut de ceux-là, envoie-moi le chef de son village. Je ne puis tolérer, en aucune façon, que tes subordonnés s'abandonnent à de pareils excès<sup>(4)</sup>. »

Comme nous l'avons dit plus haut, l'exécution de tels ordres suppose à la disposition du fonctionnaire chrétien, sinon une force armée, au moins un corps de police. Car le nomarque paraît bien avoir été chargé d'assumer la sécurité dans l'étendue de son district, d'amener à résipiscence, de

<sup>(1)</sup> BECKER, *Papyri*, p. 35.

<sup>(2)</sup> Avec quelques vulgarismes suggestifs comme قَبَالِي pour قَبَالُونَ.

<sup>(3)</sup> BECKER, *Zeit. f. Assyriol.*, XX, 72.

<sup>(4)</sup> BECKER, *Papyri*, p. 78.

contraindre, au besoin, les contribuables récalcitrants. La persuasion n'y pouvait toujours suffire et les garnisons arabes occupaient seulement les points stratégiques du territoire égyptien. Le nomarque devait posséder une véritable autorité sur ses administrés. En lui transmettant la plainte d'un de ses derniers, Qorra ajoute cette recommandation significative : « لا تظلمنَّ عَبْدَكَ », ne commets aucune injustice envers ton serviteur<sup>(1)</sup>, c'est-à-dire ton subordonné. C'était, avec un rappel à l'équité, attester l'étendue de ses pouvoirs dans son district. Des soldats de l'armée arabe d'occupation prétendaient avoir droit à certaines redevances, payables par des villages chrétiens. Qorra commande au nomarque d'instituer une enquête sur place et de lui transmettre son rapport afin de lui permettre de statuer en connaissance de cause sur le fond du débat<sup>(2)</sup>. Impossible de montrer plus d'impartialité !

En véritable fonctionnaire des Marwânides, lorsque Qorra proteste contre les retards dans la rentrée des impôts, il met en avant les droits du calife *حَقَّ امِيرِ الْمُؤْمِنِينَ*<sup>(3)</sup> : une conception gouvernementale nouvelle et de nature à choquer le sens démocratique des Arabes. A la place du souverain, l'Islam primitif affectera de mettre *Allah* en avant, pour échapper plus aisément au contrôle des pouvoirs humains. Esprit positif, Qorra paraît n'avoir pas goûté cette vague théocratie et dans sa haine contre lui, l'orthodoxie lui en a gardé rancune. On ne pouvait pourtant arguer auprès des tributaires du devoir envers *Allah* ou envers la *ǧamā'a* islamique : l'argument les eût laissés froids !

Vraisemblablement, dans la mosquée de Fostât, reconstruite par ses soins, Qorra ne devait pas tenir un autre langage, mais développer à la suite de Ḥaǧǧāǧ la théorie de la *tā'a*, l'obéissance aveugle au pouvoir souverain. Aux fonctionnaires syriens, ce thème était plus familier que l'exégèse qoranique.

Et voilà pourquoi ils furent les véritables hommes de gouvernement pendant la période omayyade.

<sup>(1)</sup> *Zeit. f. Assyr.*, p. 75.

<sup>(2)</sup> Cf. *Arabic Paleogr.*, pl. 102-103. Je comprends différemment de M. Becker (cf. *Zeit. f. Assyr.*, p. 94), le sens du papyrus; à la ligne 9, je crois devoir compléter ainsi *ولم يجب* au lieu de *ولم يجبر*.

<sup>(3)</sup> BECKER, *Papyri*, p. 60, 3.

Intraitable quand il s'agit des droits de l'État, nous voyons Qorra, instruit par les mécomptes de son prédécesseur, prendre les mesures les plus sévères pour prévenir la cherté des vivres et les manœuvres des accapareurs pendant certaines années de disette. Il ne se montrait pas tendre pour leurs spéculations : il veut connaître le rendement total de la moisson dans les provinces, il se fait exactement renseigner sur la quantité des céréales amenées à Fostât; il s'assure que dans les nomes l'approvisionnement suffit à la consommation locale<sup>(1)</sup>. Tout cela dénote un fonctionnaire intelligent et appliqué, ayant le sentiment de sa responsabilité. Non content de ces mesures, Qorra n'hésite pas à prendre la défense des contribuables chrétiens contre les sévérités de leurs préfets. A cet égard, il se fait exactement renseigner par le maître des postes, صاحب البريد, cumulant avec cette fonction celle de préfet de police. Si je ne m'abuse, ce maître des postes fonctionnait comme les résidents européens, placés dans certaines colonies, à gouvernement plus ou moins autonome, à côté des régents indigènes : il était chargé de les contrôler et de les surveiller ! L'original de ce document de toute première valeur, conservé à la Bibliothèque Khédiviale, a été publié par M. Moritz<sup>(2)</sup>. Il faut relever à l'honneur du gouverneur de l'Égypte sa réprobation pour le recours aux mauvais traitements<sup>(3)</sup>; tendance remarquable chez un fonctionnaire, par tempérament porté à la sévérité !

Plus tard, en étudiant l'organisation financière sous 'Omar II, nous déterminerons la portée et le but de cette humanité chez le conquérant arabe. Elle n'a rien de commun avec la philanthropie ou l'altruisme modernes, moins encore avec une vaine sensiblerie, sentiments étrangers à l'âme bédouine ! Inspirée aux conquérants par un égoïsme intelligent, par le désir de ménager leur capital humain, de ne pas l'épuiser en deux ans, comme on fait parler le calife 'Omar I<sup>er</sup><sup>(4)</sup>, elle visait les intérêts de la classe dominante beaucoup plus que ceux des vaincus; elle servait à diminuer l'odieux des liturgies et impôts extraordinaires, venant s'ajouter aux charges

<sup>(1)</sup> Pour le détail, nous renvoyons à BECKER, *Papyri*, 51, etc.

<sup>(2)</sup> *Arabic Paleography*, pl. 104.

<sup>(3)</sup> *Zeit. f. Assyr.*, XX, p. 96; *Arabic Paleogr.*, pl. 104.

<sup>(4)</sup> Hadit, cité par Von Kremer, *Herschende Ideen*, p. 332, n. 2.

régulières <sup>(1)</sup> : la *gizia* et le *ta'âm*, encore appelé *ضريبة الطعام* <sup>(2)</sup> et formant un impôt en nature. Il faut plutôt rattacher ces ménagements à la sage politique, inaugurée par Mo'âwia et continuée par ses successeurs <sup>(3)</sup>. D'autre part, ce *hilm* ne doit pas donner le change sur le poids déprimant de l'administration financière des Arabes. L'étendue croissante de l'Empire, les razzias sur les terres ennemies, la fureur des constructions monumentales, caractéristique du règne de Walid, créaient des besoins jamais assouvis. Même en l'absence de taxes extraordinaires, fréquemment les impôts réguliers, nous l'avons déjà remarqué, se trouvaient aggravés par des surtaxes en fractions de dinâr, venant alourdir la chaîne des contribuables <sup>(4)</sup>, véritables serfs de la glèbe *اهل الارض*, comme les appellent les papyrus <sup>(5)</sup>. Cette situation, les Arabes l'avaient trouvée en pénétrant sur les territoires conquis; cette fiscalité serrée survivra aux Omayyades et leurs rivaux de Bagdad trouveront moyen de l'aggraver encore.

Il faut donc rabattre des accusations de tyrannie, portées contre les califes de Damas : cette conclusion se dégage nettement de l'étude des papyrus, que nous venons d'analyser. Avec leurs habitudes séculaires de pillage, les Arabes du désert, trop brusquement transformés en chefs d'empire, se trouvaient suffisamment disposés à ne considérer dans le gouvernement que l'exploitation des vaincus. Il y a plutôt lieu de s'étonner qu'ils aient pu entrevoir un autre idéal et introduire une certaine tenue, une modération relative dans l'administration ainsi conçue. Ce résultat doit

<sup>(1)</sup> Le rescrit suivant de 'Omar II à un gouverneur pourra en donner une idée :

اما بعد فأقر كتابي هذا على الناس من اهل الارض بما وضع الله عنهم على لسان  
امير المؤمنين من المظالم والتوابع التي كانت عليهم تؤخذ منهم في ايام النيروز  
والمهرجان وثمن الحنف وأجر الفيوح وجوائز الرسل وأجور الجهادة وهم القاطرة وارزاق  
الجمال وإنزالهم وصرف الدينار التي كانت تؤخذ منهم في فضل ما بين السعريين في  
الطعام الذي كان يؤخذ منهم وفضل ما بين الكيلين وليحمدوا الله عز وجل

*Sira* de 'Omar II, p. 77. Comp. page 103, recto.

<sup>(2)</sup> Comp. *Ag.*, IX, 82,9 où *طعام* = récolte.

<sup>(3)</sup> Comp. nos *Études*, passim.

<sup>(4)</sup> BECKER, *Papyri*, p. 38.

<sup>(5)</sup> BECKER, *Papyri*, p. 78, 11. I. S. *Tabaq*. V, 78, 11. Tirmidî, *Ṣaḥîḥ*, II, 206.

être attribué à la prévoyance des califes omaiyades. Ces descendants des grands commerçants de la Mecque obligèrent leurs représentants à ménager la grasse chamelle qu'était l'Égypte, à ne pas compromettre l'avenir en sevrant prématurément ses petits. C'est la comparaison d'un réalisme, éminemment bédouin, employée par le grand capitaine arabe 'Amrou ibn al-'Âsi. En les dégageant de tout autre souci, en abandonnant aux indigènes le soin de l'administration locale, le régime arabe du protectorat laissait aux conquérants d'autant plus de loisirs pour poursuivre l'exploitation méthodique du pays : elle devait finir par se faire lourdement sentir aux tributaires. C'est la caractéristique, non du gouvernement de Qorra, ni du régime omaiyade, mais du système fiscal lui-même. Dans cette voie, nous l'avons déjà observé, les Byzantins<sup>(1)</sup> laissèrent à leurs successeurs arabes de déplorables exemples.

H. LAMMENS.

<sup>(1)</sup> Sans remonter aux Romains. Cf. HOHLWEIN, *Liturgies*, loc. cit.